

NOTICE

SUR

UNE COUPE ARABE,

CONSERVÉE

AU DÉPARTEMENT DES ANTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

PL. XVI.

On est si accoutumé à recourir aux textes pour expliquer les monuments, qu'il paraîtra peut-être intéressant de voir une fois par hasard employer une méthode tout opposée, c'est-à-dire tenter d'interpréter un texte obscur à l'aide d'un monument figuré. On ne pourra, je l'espère, se refuser à l'évidence de faits, qui concourent à prouver l'utilité de l'archéologie.

Dans le *Regestum* de l'empereur Frédéric II, publié par Carcani en 1786, on lit le passage suivant d'une lettre de ce prince :

« Mandamus.... eligas tres de leopardis tue cure commissis meliores
« et melius affaytatos et tres alios non affaycatos (*sic*) meliores qui
« tamen *sciant equitare* et habiliores sint ad affaytandum. » (1).

Des léopards *qui sciant equitare* pouvaient paraître au premier abord assez extraordinaires, mais un habile écrivain auquel nous devons une histoire de la lutte des Papes et des Empereurs de la maison de Souabe, en me faisant l'honneur de me consulter sur cette difficulté, m'a fourni l'occasion de lui indiquer un monument qui la résout. M. de Cherrier en acceptant mon explication lui donne une autorité qui m'engage à la faire connaître.

Chacun sait que les Orientaux dressent pour la chasse, des lions, des onces et des léopards, qu'ils portent en croupe et lancent sur le gibier lorsqu'ils sont à portée convenable (2). Ces animaux doivent donc être habitués de bonne heure à se tenir sur le cheval, c'est ce que le *Regestum* exprime par *scire equitare*.

(1) Naples, 1786, F^o, p. 308. L'ordre est adressé : *Renaldino de Panormo vallecto*.

(2) Voy. les détails rassemblés par M. Reinaud : *Monuments arabes, persans, etc.*, T. II, p. 426.

On trouve sur un vase à boire, contemporain je crois de Frédéric, des cavaliers qui portent, sur la croupe de leur cheval, des animaux féroces de la race féline.

La coupe qui nous montre ces chasseurs, trouvée en 1838 à Fano, dans le duché d'Urbain, et acquise pour la Bibliothèque royale, par M. Charles Lenormant, est faite d'une combinaison de cuivre et d'étain fondus, que l'on appelle vulgairement *métal de cloche*; elle est toute couverte de riches et gracieuses incrustations d'or et d'argent fixées au marteau, avec une habileté qui étonne, car le moindre coup mal appliqué pourrait briser le métal extrêmement aigre qui forment le calice.

La panse de la coupe est ornée de six médaillons déterminés par un entourage formé de six cintres et de deux ogives; ces médaillons, qui contiennent chacun un cavalier, sont séparés par six petites rosaces incrustées d'or. L'un des médaillons a été à demi emporté par une fracture. Le premier qui vient à la suite représente un personnage nimbé, à cheval, tenant de la main gauche une épée; sur la croupe du cheval est placé un lion. (Voy. pl. XVI, n° 1.)

Le second médaillon contient un cavalier tirant de l'arc (pl. XVI, n° 3), le troisième un autre cavalier nimbé qui frappe avec une masse d'arme une biche placée au-dessus du cheval (c'est-à-dire dans un plan plus éloigné). Le chasseur du quatrième médaillon, la tête couverte d'une espèce de casque ou de turban toujours avec un nimbe, tient de la main droite les rênes de son cheval; de la gauche il lance un léopard qu'il portait en croupe. (Pl. XVI, n° 2.) Le cinquième médaillon est rempli par un personnage à cheval ayant un faucon sur son poing muni d'un de ces gants particuliers dont les veneurs du moyen âge se servaient pour tenir les oiseaux de vol (1). Entre les jambes du cheval, court un chien le cou entouré d'un collier. (Pl. XVI, n° 4.)

Au dessous des chasseurs, deux lignes d'argent laissent entre elles un bandeau étroit divisé par six petites rosaces incrustées d'or et contenant six groupes composés chacun de deux animaux; à savoir: une antilope poursuivie par une panthère, un éléphant percé par une licorne, un loup qui se retourne vers un léopard, un bœuf bossu qui fuit devant un lion; un lièvre atteint par un lévrier, et enfin un sphinx ailé et nimbé que suit un griffon.

Sur le fût qui soutient la coupe, au-dessous d'un renflement en

(1) « Debet autem falco erigi super pedes suos et collocari super manum investitam chirotheca. » *De arte venandi cum avibus*, livre écrit par l'empereur Frédéric II. Édit. de 1596, p. 208.

forme d'anneau, on voit une inscription en grands et beaux caractères



d'argent qui se détachent sur un élégant arabesque et que je lis : المالى المالى المالى الأثرى c'est-à-dire : *le pieux, le pieux, l'excellent.*

Les deux premiers mots sont séparés par une fleur, entourée d'un filet d'argent, formant un médaillon qui se répète de l'autre côté à la fin de la légende. (Voy. pl. XVI, n° 5.)

La base circulaire de laiton battu qui supporte le fût, nous montre la phrase suivante, quatre fois répétée ; on reconnaît à la première



inspection le titre de *pieux* que j'ai indiqué tout à l'heure, suivi de l'épithète *élevé* المالى العالى. Après ces mots, vient un médaillon reproduit un même nombre de fois, et contenant le nom royal الملك الأشرف



el malek el Aschraf.

Plusieurs princes arabes ont porté ce nom et j'entrerai à cet égard dans quelques détails un peu plus loin. Je dois d'abord achever la description de la coupe et il me reste précisément à signaler une particularité tout à fait intéressante ; lorsque j'étudiai minutieusement ce vase et que j'en dessinaï les inscriptions et quelques autres parties, afin de les mieux apprécier, je fus frappé de la tournure étrange des

personnages et des animaux qui ornent la frise régnant au bord supérieur ; les jambes surtout me paraissaient d'une roideur extraordinaire. A force d'examiner cette frise, j'acquis la conviction que toutes ces figures de guerriers, de chasseurs, d'animaux et d'oiseaux de proie déguisent une longue légende qu'à la fin je finis par déchiffrer et que je transcrivis en caractères courants :

العز الدائم والنصر الاقبال البقا الوتار
البركة والسلامة النعمة والعافية
الدباجة الرفاعة السعادة الشاملة

Ces six phrases, qui ainsi qu'on le voit riment deux à deux, sont séparées par des rosaces incrustées d'or, semblables à celles qui se voient au-dessous, sur la panse. Voici la traduction du tout : *Honneur durable et victoire ; prospérité, vie longue, puissance ; bénédiction et salut ; félicité et santé ; faveur (1), élévation ; bonheur complet.* Ces mots, qui se voient plus ou moins nombreux et diversement combinés sur d'autres vases décrits par M. Reinaud, s'adressent à celui auquel la coupe devait appartenir, et leur présence sur ce vase n'a rien que de très-habituel, tandis que la forme humaine des caractères est un fait que je crois véritablement nouveau dans la paléographie arabe. Je me contente de donner, comme échantillon, la première des phrases



rapportées plus haut, qui servira à faire juger des autres. Tous les personnages qui paraissent dans cette frise sont nimbés ; leurs jambes ne suffisant pas pour tracer au complet les caractères, il a fallu faire intervenir des animaux réels ou fantastiques dont les formes bizarres se prêtent à l'expression des traits courbes. C'est ainsi que le ز, le د et le م des mots العز الدائم sont figurés par un canard, un oiseau

(1) Voy. la remarque faite sur ce mot qui veut dire robe de soie, dans l'ouvrage de M. Reinaud, intitulé : *Monuments arabes, persans et turcs du cabinet de M. le duc de Blacas*. T. II, p. 424, note.

à queue de poisson et un griffon ailé, tandis que dans le mot نصر les deux dernières lettres sont représentées par deux serpents entrelacés.

On sait que pendant tout le cours du XII^e siècle et le commencement du XIII^e, les sulthans Ortokides et les Atabeks de l'Iraq marquèrent de types animés très-variés les monnaies de cuivre qu'ils frappaient à Mardin, à Miafarkin, à Amida, à Djézireh, à Mossoul, à Alep, etc. Le prince Ayoubite Malek el Aschraf, ayant obtenu de son frère Malek el Kamel la ville de Miafarkin, enlevée aux Turcomans, y frappa monnaie en 612 et 617 de l'hégire (1215 et 1220 de J. C.), et quoique de race arabe il paraît ne s'être fait aucun scrupule d'imiter les Ortokides en ce qui regarde les monnaies. Les siennes ont pour type une figure royale assise les jambes croisées et ayant la tête nimbée (1), circonstance qu'il est important de noter en passant. Avant la moitié du XIII^e siècle les princes musulmans turcs, avaient cessé de placer des représentations d'êtres animés sur leurs monnaies. Quant aux sulthans Ayoubites ou aux Mamlouks d'Égypte, ils ne commirent jamais cette infraction à la loi du prophète.

La présence de personnages sur les vases chargés d'inscriptions arabes, doit être, ce me semble, attribuée à la même influence à laquelle les types figurés des monnaies musulmanes durent leur origine.

C'est ce qui se prouverait par les exemples que nous fournissent ceux des monuments figurés dont la date est connue; tels sont entre autres le vase de M. le duc de Blacas, et le miroir de l'abbé de Tersan (2). Le premier de ces monuments, fabriqué à Mossoul par Schodja, fils de Hanfar, en l'année 629 (1230 de J. C.); le second, portant les noms et les titres du sulthan de Kaïfa Aboulfadl Ortok-Schah, confirment d'autant mieux l'opinion que je viens d'avancer que les sujets qu'ils représentent sont tout à fait traités de la même manière que les types monétaires dont j'ai parlé; âge et style, tout semble commun.

Si j'insiste autant sur ce point, c'est que par ce moyen je crois arriver à déterminer la date de notre coupe. Si l'on attache, ainsi que moi, quelque importance aux rapprochements que j'ai tenté d'établir, on admettra probablement que ce monument a dû, ainsi que le vase de M. le duc de Blacas avec lequel il offre tant d'analogie, être fait en Mésopotamie, sous l'influence turcomane et dans la première moitié du XIII^e siècle, par conséquent pour l'un des deux premiers princes qui

(1) V. Marsden: *Numismata orientalia*. Pl. IX, n^o CXLIII.

(2) Reinaud: *Monuments arabes*, etc. T. 11, p. 404 et 425.

portèrent le surnom d'Aschraf, mot qui se lit sur le pied de la coupe ainsi que je l'ai dit précédemment.

El Malek el Aschraf, dont j'ai déjà parlé, fils de Malek el Adel Seïf-eddin Aboubekr, neveu du célèbre Selah-eddin, avait reçu de son frère, Malek el Kamel quelques terres en Syrie; il joua un rôle important dans les guerres de la troisième croisade et fut en relations avec l'empereur Frédéric II,

El Malek el Aschraf, fils de Malek el Rhazi, neveu du premier, sulthan de Mafarkin, fut assiégé et pris dans cette place par l'armée de Houlagou, qui le fit mourir l'an 658 (1259), deux ans après la prise de Bagdad par les Mongols (1).

Ce fut le 18 février 1229 qu'une trêve fut conclue entre Malek el Kamel, son frère Malek el Aschraf et l'empereur Frédéric. Depuis, l'union entre ces princes ne fit qu'augmenter, et ils se firent parfois de magnifiques présents. Le sulthan expédiait au César un éléphant, des dromadaires, des singes et d'autres raretés. Frédéric envoyait des objets d'art, des fourrures, des chevaux; c'est peut-être par suite de cet échange de présents que la coupe du cabinet des antiques est arrivée en Italie.

On pourrait donner à ce monument une autre patrie, sans cependant modifier en aucune façon l'âge que je lui ai assigné en m'appuyant sur des considérations qu'il est difficile d'écarter. On a pu remarquer que la forme de ce vase, monté sur un pied élevé, a quelque chose d'occidental qui le distingue de tous les ustensiles de même nature qui sont jusqu'à présent rassemblés dans les collections d'Europe. Une autre particularité qui ne frappera que les orientalistes, c'est la nature des titres inscrits sur le pied. En effet, jusqu'à présent, les mots المملوكي الأثري ne se rencontrent dans aucune inscription composée en Orient, et ne se montrent que sur les vases et les ornements impériaux fabriqués en Sicile par les Musulmans qui

(1) Les autres princes qui ont porté ce titre sont : 1° El Malek el Aschraf Moïsa, fils d'Youssef (668-642), sulthan ayoubite d'Égypte, expulsé par les Mamlouks.

2° El Malek el Aschraf, fils de Malek el Mansour, oncle de Selaheddin, de la race de Schirgoueh, le dernier des cinq princes de cette famille qui régnèrent à Emese; il mourut en 661.

3° El Malek el Aschraf, fils de Kélaoun (689-693), huitième roi de la première dynastie des Mamlouks en Égypte, qui prit Ptolémaïs sur les Français en 690.

4° El Malek el Aschraf ala eddin Koujouk (742).

5° El Malek el Aschraf Schaban (764-778), tous deux sulthans mamlouks. Dans la seconde dynastie des Mamlouks, six sulthans depuis 825 (1421) jusqu'en 928 (1517), ont ajouté à leurs noms celui d'El Aschraf.

vivaient sous la protection de l'empereur (1). Je trouve dans la frise qui borde la coupe un aigle qui enlève un lièvre dans ses serres, groupe si connu dans la numismatique sicilienne qu'il n'est pas nécessaire d'en citer même un seul exemple. Serait-il trop hardi d'attribuer cet ouvrage à quelque Sarrasin de Lucera? Il est évident que l'on fabriquait en Occident des vases de même style à l'époque à laquelle le moine Théophile écrivait son *Traité* (2), c'est à-dire au commencement du XIII^e siècle. Voici comment cet auteur s'exprime à ce sujet :

« *Fiunt et imagines regum et equitum eodem opere in ferro ex quibus auricalco Hispanico impressis ornantur pelves, quibus aqua in manibus funditur, eodem modo quo ornantur scyphi auro et argento cum suis limbis ejusdem metalli, in quibus stant bestiolarum vel aves et flosculi, qui tamen non figuntur sed stagno solidantur.* »

Non seulement les artistes arabes de Lucera pouvaient avoir reçu du Diarbekr ou de la Palestine des modèles qu'ils imitaient avec quelques modifications, mais ils pouvaient encore, sans avoir recours à des inspirations venues de si loin, retracer des sujets tels que ceux dont j'ai donné la description en reproduisant les scènes de chasse qu'ils avaient fréquemment sous les yeux, en copiant les animaux exotiques nourris dans les ménageries de Frédéric (3). L'usage de peindre sur les vases des rangées processionnelles d'animaux naturels ou fabuleux paraît avoir été introduit en Italie par les Phéniciens à une époque fort reculée. Les Musulmans ont sans doute pris pour des réalités quelques compositions symboliques du genre de celles que nous montrent les vases de Corneto ou de Théra (4). C'est un fait

(1) V. Gregorio : *Rerum arabicarum quæ ad Siculam spectant collectio*. Palerme. 1790. Fol. p. 178, 182 et suivantes.

« Les inscriptions, dit M. Reinaud, en parlant de vases arabes (voy. ouvrage précité, t. II, p. 423), sont quelquefois incomplètes ou tellement défigurées qu'il est impossible d'y rien entendre ; il paraît encore que plusieurs des objets sur lesquels on les lit, ne sont pas l'ouvrage d'artistes musulmans, mais d'ouvriers qui ne comprennent pas ce qu'ils marquaient, d'où l'on peut induire que plusieurs de ces objets ont été travaillés en Europe. »

(2) *Diversarum artium schedula*, édit. de M. le comte de l'Escalopier, p. 244.

(3) Voy. Huillard-Bréholles, *Monuments et histoire des Normands et de la maison de Souabe en Italie*, p. 109. Les éléphants étaient connus du temps des Normands ; V. dans le même ouvrage, pl. x, le siège de l'archevêque Urso (1089) conservé dans l'église de Canosa et dont les pieds sont formés par deux de ces animaux. Ce siège est signé par le sculpteur ROMOALDVS.

(4) J. De Witte. *Catalogue Durand*, n^{os} 879, 880, 899, 900, 944, 945, 917 à 950, 956, 960, 986 et 989.

positif, qu'ils ont enrichi le règne animal d'une foule d'êtres bizarres dont la collection nous est conservée dans le كتاب عجائب المخلوقات (*Livre des Merveilles des Créatures*) du célèbre Cazouini; ils transportent même les animaux symboliques dans leurs croyances religieuses et représentent, avec la tête et le sein d'une femme, des ailes et une couronne, la jument sur laquelle l'ange Gabriel enleva le prophète (1).

Il est, comme on le voit, très-difficile d'asseoir solidement une opinion définitive sur les arguments divers que j'ai présentés. D'un côté, le rapport évident qui existe entre les ornements de notre coupe et ceux d'un vase certainement fabriqué à Mossoul en l'an 1230; de l'autre, la forme européenne de ce monument et la présence sur son pied de mots qui ne se voient que dans des inscriptions siciliennes; tels sont en somme, les moyens de critiques auxquels je suis réduit. Dans tous les cas, ce qui me paraît résulter incontestablement de mes recherches, c'est l'âge de la coupe de Fano, qui fut certainement exécutée à une époque où Frédéric II écrivait le passage auquel elle sert de commentaire.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

(1) V. Mouradja d'Ohason; Tableau de l'empire ottoman. Pl. II, p. 67.



Vernier del.

Lemaître sculp.

COUPE ARABE